



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Service Eau et Environnement  
Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques  
Courriel : ddt-rem@sarthe.gouv.fr

### **Dérogations à l'arrêté sécheresse du 26/10/2022**

Un arrêté préfectoral plaçant certains bassins hydrographiques sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau a été pris en date du **26/10/2022**.

Ce dernier classe le bassin suivant en situation de **crise** :

- **Vaudelle-Merdereau-Orthe,**

Cet arrêté **interdit** le prélèvement sur la ressource en eau sur ces bassins.

Deux demandes de dérogation à cette interdiction ont été reçues et instruites comme le prévoit l'arrêté cadre sécheresse du 30/06/2020.

#### **Demandes de dérogations pour l'irrigation des cultures**

**Aucune demande de dérogation agricole n'a été déposée.**

#### **Demandes de dérogations pour d'autres usages : arrosage d'espaces verts, de terrains de foot, golfs, hippodromes, stations de lavage ; travaux en cours d'eau...**

Une demande a été accordée pour des travaux de test d'étanchéité d'un bassin d'épuration (remplissage temporaire) et une en vue de l'utilisation de l'eau dans un cimetière communal.

Ces deux mesures exceptionnelles avaient une durée de validité d'une semaine.

Pour le Préfet, par délégation  
Rr Le directeur départemental des territoires

**Bernard MEYZIE**

19, Bd Paixhans – CS 10013  
72042 LE MANS CEDEX 9  
Tél : 02 72 16 41 07  
Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9h00 12h00 / 13h30 16h30